



PROCEDURE DE CONVENTIONNEMENT DE CODIRECTION DE THESE

Préambule

La codirection de thèse est une procédure plus souple que la cotutelle, qui permet une collaboration scientifique entre l'UT1 Capitole et un autre établissement, **qu'il soit français ou étranger**, grâce à une convention de codirection. Le doctorant effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse à l'UT1 Capitole et d'un codirecteur de l'université partenaire. La durée de la préparation de la thèse a lieu principalement dans l'établissement où le doctorant est inscrit. Le doctorant peut éventuellement se rendre dans l'université partenaire pour y rencontrer son codirecteur.

Une codirection de thèse implique que l'étudiant soit **inscrit dans une seule université**, et qu'**un seul diplôme de Docteur** ne soit remis (celui de l'université d'inscription du doctorant). La durée de cette forme de coopération est identique à la durée de la thèse, jusqu'à sa soutenance.

1/ Réception des demandes

Tout candidat souhaitant engager une procédure de conventionnement dans le cadre d'une codirection de thèse devra solliciter son futur directeur de thèse de l'Université Toulouse Capitole. Le futur doctorant devra prendre contact avec l'EDDSP concernant la constitution de son dossier de codirection.

2/ Constitution du dossier scientifique du candidat

Le directeur de l'UT1 Capitole fournira :

- Une note motivant la codirection de thèse
- Son curriculum Vitae (synthèse du CV long)
- La note motivée du codirecteur de thèse de l'université partenaire
- Le curriculum Vitae du codirecteur de l'Université partenaire (synthèse du CV long)

3/ Conventionnement de la codirection

L'EDDSP complètera la convention, avec l'aide du candidat et/ou des codirecteurs de thèse.

Cette convention sera ensuite validée par l'EDDSP, qui lancera le circuit des signatures des 2 exemplaires auprès du directeur de recherche, de la direction de l'Unité de Recherche, de la direction de l'École Doctorale et du président des 2 universités partenaires.

Dès le retour des conventions signées, l'EDDSP fournit un exemplaire original à l'université partenaire.

4/ Inscription administrative du doctorant

L'inscription administrative du doctorant est réalisée par l'EDDSP en fonction du calendrier défini chaque année.

5/ Après la soutenance de la thèse

L'admission donne lieu à la délivrance, sur proposition conforme du jury, du Diplôme National de Docteur de l'Université Toulouse Capitole.

6/ Codirection interne à l'UT1 Capitole

Dans le cas d'une codirection interne à UT1 Capitole, il n'est pas nécessaire de réaliser un dossier de codirection. Dans le cas où le directeur et le codirecteur n'appartiennent pas au même Centre de Recherche, le doctorant ne peut être rattaché qu'à un seul Centre de Recherche, celui de son directeur principal.